

REPUBLIQUE FRANCAISE  
MOSELLE



Commune de RODEMACK

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 04 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre 2023 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil de la mairie de Rodemack, sous la présidence de Monsieur Olivier KORMANN, Maire,

### **Membres Présents :**

Olivier KORMANN, Jean-Michel THIRION, Christelle MAZZOLINI, Franck CZACHOR, Amélie AGGOUNI, Marie-Ange ANDRIEUX, Caroline BETHMONT, David KUCKLICK, Philippe LELONG, Fabien MARIEN, Christian TEITGEN, Flor WALT, Yveline HERFELD, Maurice MACCHI, Chrystelle OMPHALIUS.

### **Absents avec excuses :**

Amélie AGGOUNI – Procuration à Olivier Kormann

**Caroline BETHMONT** est élue secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Date de convocation : 29 novembre 2023 - Date d'affichage de la convocation : 29 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 15

---

## **COMMUNICATIONS**

### **1) Remplacement des lampadaires du vieux bourg**

Le remplacement des lampadaires du vieux bourg est désormais effectif.

Les anciens lampadaires, vétustes et consommateurs d'énergie, ont été retirés au profit de lampadaires neufs, d'aspect similaire avec éclairage LED. Il reste à ce jour quelques points lumineux qui nécessitent une intervention plus délicate, ceux-ci seront remplacés très prochainement.

Cet investissement a été largement subventionné par l'Etat au travers du fonds vert (40%) et par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs grâce au fonds de transition écologique (30%).

Nous en profitons pour remercier les équipes de CITEOS qui nous ont accompagnés durant ce projet.

## **2) Annonce du début des travaux de la Maison de Santé**

Suite à la validation du projet de santé par l'ARS et l'obtention du permis de construire en 2023, les appels d'offres ont permis d'identifier les entreprises qui nous accompagneront dans ce projet. Les travaux de construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Rodemack débuteront dans les prochains jours par la démolition des anciens vestiaires de Hand ainsi que le terrassement. Pour rappel, ce bâtiment de 600 m<sup>2</sup> situé sur le parking route de Mondorff face aux remparts accueillera des médecins généralistes, des infirmières, un cabinet de kinésithérapie, des professions paramédicales et la pharmacie des Baillis.

## **3) Marché du terroir le mercredi soir**

Avec le début des travaux de la Maison de Santé, le marché du terroir du mercredi soir sera délocalisé sur le parking devant la boulangerie Mayer. Dès mercredi 6 décembre, retrouvez vos commerçants préférés à cet endroit. Pour le parking, préférez les emplacements rue de l'Abbaye d'Echternach, le long du cimetière ou dans l'allée des Ducs de Luxembourg.

Nous en profitons aussi pour acter la fin du marché libre du dimanche matin. L'expérience en 2023 a démontré que cet événement dominical n'a pas rencontré son public. Les commerçants, que nous remercions pour leur fidélité, étaient également de moins en moins nombreux.

## **4) Elections du Conseil Municipal des Jeunes**

Les élèves de CE2 à la 3ème étaient invités jeudi 23 et samedi 25 novembre 2023 à élire les 9 représentants qui siègeront dans le futur Conseil Municipal des Jeunes. C'est la première fois qu'une telle élection avait lieu à Rodemack.

Nous souhaitons vivement remercier tous les élèves qui se sont prêtés au jeu des élections, que ce soit en venant voter ou en étant candidat.

Au total, 22 candidats, essentiellement issus des classes de CM1, CM2 et 5ème.

Après dépouillement, réalisé grâce à l'aide précieuse des élèves, les élus sont :

- Joachim Andrieux
- Lisa Bousser
- Léa Cieselski – Moyen
- Emma Durand
- Lucile Kintzinger
- Maxence Klipfel
- Samuel Koensgen
- Benjamin Petry
- Antoine Poidevin

Le dernier poste a été attribué à Benjamin Petry, après un second tour qui a eu lieu le jeudi 30 novembre 2023.

Les nouveaux conseillers des Jeunes sont invités samedi 16 décembre à 11h pour la mise en place du Conseil Municipal des Jeunes et l'élection des deux délégués : un garçon et une fille.

Nous tenons à remercier David Kucklick, directeur de l'école élémentaire et Conseiller Municipal, ainsi que Christelle Mazzolini, adjointe, pour l'organisation de ce scrutin.

### **5) Ateliers Senior organisés par l'association SIEL**

La municipalité, en partenariat avec l'association SIEL, propose à toutes les personnes de plus de 60 ans des ateliers pratiques sur le thème de la prévention des risques de chute et l'équilibre.

Une conférence sur le thème de l'équilibre sera organisée mi-janvier matin (durée 1h30).

A la suite de celle-ci nous prendrons les inscriptions pour l'atelier pratique (12 séances de d'1h30, une fois par semaine). La date précise de démarrage nous sera communiquée ultérieurement.

Ces séances sont animées par des professionnels certifiés, sont entièrement gratuites. Parlez-en autour de vous.

### **6) Formation numérique**

La communauté de commune propose des ateliers numériques gratuits pour découvrir les outils de bureautique et faire ses premiers pas en informatique.

8 séances les mardis matin de 9 h 30 à 11 h 30 à partir du 16 janvier 2024.

Au programme :

Windows 11, l'arborescence, le transfert de fichiers, la sécurité informatique, la boîte mail, le navigateur et le moteur de recherche, la création de compte et remplissage de formulaire, les réseaux sociaux.

Inscriptions auprès du secrétariat de Mairie de Rodemack.

### **7) Full Metal Baillis, une exposition organisée par le club de la Maison des Baillis**

N'ayant pas eu l'occasion de féliciter les bénévoles du club de la Maison des Baillis, nous tenions à remercier toute l'équipe qui a organisé l'exposition Full Metal Baillis, autour des sculptures d'acier de Jean-Marc Duvot, du mariage des différentes disciplines artistiques autour du métal et de la créativité qu'il permet.

La réussite de cet événement permet d'envisager d'autres événements en 2024.

## **8) Evènements à venir**

Vendredi 8 décembre 2023 : l'APE vous invite à l'école élémentaire Jean-Marie Pelt pour le passage de Saint Nicolas .

Animation dans la cour et marché des écoles.

Samedi 9 décembre 2023 à 19 heures : Concert Gospel à l'église Saint Nicolas par la chorale gospel de Rodemack : entrée gratuite

Dimanche 10 décembre 2023 : Marché de Saint Nicolas à l'issue de l'office sur le parvis de l'église organisé par le Conseil de Fabrique.

## 231204-1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2023

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

## 231204-2 TARIFS 2024

Le Conseil Municipal décide d'établir les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

### LOCATION DU FOYER SOCIO-CULTUREL :

#### Grande Salle avec cuisine :

- Pour les associations de Rodemack adhérentes au foyer : ..... Gratuit

#### Grande Salle sans cuisine :

- Pour les associations de Rodemack adhérentes au foyer : ..... Gratuit
- Pour les associations extérieures : ..... 240,00 €
- Pour les particuliers de Rodemack : ..... 125,00 €
- Pour les particuliers extérieurs : ..... 240,00 €

#### • Grande Salle sans cuisine (courte période – max. 3h):

- Location ponctuelle par des particuliers : ..... 60,00 €
- Location ponctuelle par des associations extérieures à la commune : .. 50,00 €

#### • Saint Sylvestre :

- Pour les associations ou particuliers de Rodemack : ..... 340,00 €
- Pour les associations ou particuliers extérieurs : ..... 520,00 €

### Gîtes Communaux de la rue du Général Simmer

Durée	Tarif		
	Gîte 1	Gîte 2	Gîte 3
Nuit	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Week-end (du vendredi au dimanche inclus)	130,00 €	125,00 €	145,00 €
Semaine	250,00 €	180,00 €	300,00 €
Mois	840,00 €	550,00 €	860,00 €
Forfait Ménage	50,00 €	50,00 €	50,00 €
Option Location literie & Serviettes (Par personne)	20,00 €	20,00 €	20,00 €

## Gîte de Semming

Durée	Tarif
Nuit	70,00 €
Week-end (du vendredi au dimanche inclus)	185,00 €
Semaine	350,00 €
Mois	1 140,00 €
Forfait Ménage	50,00 €
Option Location literie & serviettes (Par personne)	20,00 €

## Forfait ménage appliqué à tous les gîtes

Le forfait ménage sera systématiquement appliqué à l'issue de la location.

## Photocopies

	A4	A3
N&B	0,35 € l'unité	0,50 € l'unité
COULEUR	0,80 € l'unité	1,65 € l'unité

## Utilisation de la mairie par le syndicat des eaux

Participation du Syndicat Intercommunal des Eaux de Puttelange-lès-Thionville, Rodemack, Mondorff, Beyren-lès-Sierck pour l'occupation de la mairie : 1 200,00 €

## Utilisation alambic communal

- Distillateur habitant la commune : ..... 3,45 €/h
- Distillateur extérieur à la commune : ..... 6,80 €/h
- Entretien et surveillance de l'alambic : ..... 0,60 €/h

## Dépositaire communal

- Pour les Rodemackois : ..... 65,00 €
- Pour les personnes extérieures à la commune : ..... 120,00 €

## Concession au cimetière communal

- Concession trentenaire de 2 m<sup>2</sup> : ..... 115,00 €
- Concession perpétuelle de 2 m<sup>2</sup> : ..... 285,00 €
- Concession cinéraire trentenaire de 1 m<sup>2</sup> : ..... 60,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

## **231204-3 : CONVENTION PARKING COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant la proposition de convention entre la Commune de Rodemack et la Communauté de Communes de Cattenom et Environs relative à la mise à disposition du Parking Communautaire de RODEMACK et à l'entretien du parking 220 places et de ses annexes, décide :

- D'autoriser le Maire à signer ladite convention sous réserve de l'acceptation par la CCCE de la modification de l'article concernant la résiliation de la convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

#### **231204-4 : CONVENTION CONSEIL DE FABRIQUE POUR L'ENTRETIEN DES ORGUES**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que le Conseil de Fabrique, considérant être le principal utilisateur des orgues de l'église, souhaite participer à leur entretien à concurrence de 50 % du montant de la facture annuelle.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention selon laquelle la commune règlera la facture et demandera remboursement ultérieurement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

#### **231204-5 : MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16/06/2020 approuvant le lancement d'un projet de construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18/02/2021 approuvant le lancement des consultations relatives à la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08/06/2021 pour l'attribution du contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06/04/2022 approuvant l'avant-projet définitif (APD)

Vu les commissions d'ouverture des plis du 28/08/2023 et du 27/10/2023

Vu la commission d'appel d'offre du 25/11/2023

Vu le Code de la commande publique

Vu le Code Général des collectivités Territoriales

<b>Principaux postes de dépenses :</b>	<b>Montants d'attribution H.T.</b>
Terrassement VRD Extérieurs	198 500,00 €
Gros œuvre	274 500,00 €
Mur pierre	230 823,90 €
Charpente et couverture	302 800,00 €
Menuiseries extérieures	119 761,00 €
Menuiseries intérieures	108 543,79 €
Plâtrerie / Faux plafonds / Finitions	176 870,60 €
Sols durs et souples	91 666,67 €
Plomberie / Cvc	241 437,80 €
Electricité	126 116,30 €
Nettoyage après chantier	2 750,00 €
	<b>SOUS TOTAL</b>
	<b>1 873 770,06 €</b>
Maîtrise d'œuvre	184 335,72 €
	<b>SOUS TOTAL</b>
	<b>184 335,72 €</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>
	<b>2 058 105,78 €</b>

### Financement publics sollicités :

Nom des financeurs publics	Montants attendus
Département : Ambition Moselle (notifié)	293 000,00 €
Région (notifié)	268 048,00 €
Etat DETR 2023 (notifié)	155 780,00 €
Etat DETR 2024 (Estimatif)	554 787,02 €
FEADER (Estimatif)	374 869,60 €
Autofinancement	411 621,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 058 105,78 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- Sollicite les concours financiers des organismes détaillés ci-dessus pour lesquels les subventions n'ont pas encore été notifiées ;
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2024 et à l'Union Européenne au titre du FEADER.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

### 231204-6 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un accord a été trouvé avec les Présidents d'Associations pour ne plus systématiquement voter des subventions de fonctionnement. En contrepartie, un budget sera proposé pour l'achat de matériels mutualisés.

Seules les associations ayant des frais de personnel importants et/ou justifiant de frais de déplacements importants continueront à bénéficier de subventions de fonctionnement.

(A noter que les Amis des Vieilles Pierres renoncent à leur subvention).

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, décide de voter les subventions suivantes :

- TENNIS CLUB RODEMACK: ..... 1 900,00 €
- FOYER SOCIO-CULTUREL : ..... 5 000,00 €
- OLYMPIC RODEMACK HANDBALL : ..... 7 000,00 €

Le versement des subventions est conditionné par la tenue de l'assemblée générale 2023 ainsi que la réception du compte rendu de l'AG et des comptes de l'association.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

### 231204-7 : REMBOURSEMENT FRAIS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Monsieur THIRION Jean-Michel a acheté de l'équipement pour la salle communale (vaisselle et panier à pain) et des fleurs. L'achat ayant été fait par ses soins, il a payé sur ses deniers personnels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide du remboursement à Jean-Michel THIRION de la somme de 214,76 €
- Autorise Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

**Monsieur Jean-Michel THIRION n'a pas pris part au vote.**

### **231204-8 : DOTATIONS SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le versement d'une dotation scolaire en hausse d'environ 20% par rapport à 2022, soit :

- Ecole Maternelle : 24 € par élève, soit pour 53 élèves un total de 1 272,00 €
- Ecole Elémentaire : 25 € par élève, soit pour 95 élèves un total de 2 375,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition.**

**Clôture de la séance du conseil municipal à 21h52.**